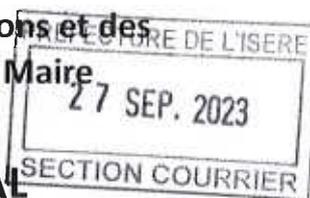




Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 septembre 2023

ISERE

38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2023-035

L'an 2023, le 25 septembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine CURTET À Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN À Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/07/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17/07/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-035 : Attribution de subvention exceptionnelle à l'APJNV (Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize)

Stéphane COUDERT, Rapporteur

INFORME le Conseil municipal que de nombreux échanges se tiennent depuis plusieurs mois avec le bureau de l'APJNV (*Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize*) dans le but de clarifier les échanges financiers dus par chaque partie, subventions nécessaires au fonctionnement associatif et remboursement des sommes dues au titre de la mise à disposition de personnel communal auprès de l'association par le passé ;

Pour contribuer à la soutenabilité financière de l'association et au développement de projets, il a été convenu qu'une subvention exceptionnelle de 12 600.00 € soit versée en 2023 à l'APJNV ;

PROPOSE ainsi de soutenir cette association en lui versant une subvention exceptionnelle de 12 600.00 € ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord au versement de cette subvention exceptionnelle ;

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal 2023, article 6574.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 27/09/2023
Reçu en préfecture le : 27/09/2023
Exécutoire le : 27/09/2023

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/09/2023

Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA

